



CGT Educ'Action

263, rue de PARIS – case 549

93515 MONTREUIL Cedex

**Déclaration de laCGT Educ'Action à la CAPN**  
**du 27 septembre 2017**  
**Concernant le mouvement de WALLIS et FUTUNA**

Cette année encore, c'est dans un contexte social difficile que s'est déroulée la rentrée scolaire. Une année seulement après la promulgation de la loi travail première mouture, à grands renforts d'ordonnances, le nouveau gouvernement va encore plus loin dans la casse sociale à travers la loi travail XXL :

Licenciements facilités, dérèglementation de la durée du travail, ruptures conventionnelles collectives, plafonnement des indemnités de licenciement...

La CGT qui s'était déjà opposée à la loi travail, est en lutte contre cette loi et appelle à amplifier la mobilisation.

Cesont les mêmes logiques qui ont guidé la réforme du collège: individualisation des parcours, casse des cadres collectifs, mise en concurrence systématique des individus, valorisation du management au sein du système scolaire.

Les nouveautés de la rentrée annoncées par M. BLANQUER mettent en musique le programme d'Emmanuel MACRON pour l'École : dérégulation du rythme scolaire par le retour partiel de la semaine de 4 jours, dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire à moyens constants, abandon d'une partie de la réforme du Collège, suppression de nombreux emplois aidés...

Pour la voie professionnelle en lycée, c'est une menace de dérégulation massive avec une nouvelle réforme de la formation professionnelle en préparation, dont le but est d'imposer la mixité statut scolaire-apprentissage, de donneraux régions plus de latitude dans l'organisation des formations et au patronat dans la définition des contenus. La logique est la même : autonomie et rentabilité.

A ces mesures spécifiques à l'Education Nationale s'ajoutent des attaques contre les agents de la Fonction publique : hausse de la CSG, rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice pour 2018 et suppression de 120 000 fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat. Les jeunes sont également touchés au travers de la baisse des APL de 5 €, d'une sélection à l'entrée des universités qui exclut de l'enseignement supérieur de nombreux bacheliers.

(La CGT Education continue, donc, de revendiquer le versement immédiat à tous les personnels de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat, ainsi qu'une refonte réelle de la grille indiciaire.)

Concernant Wallis et Futuna, nous regrettons que les postes au mouvement, ou susceptibles de l'être, ne soient pas déclarés vacants au moment de la publication de la note de service. La CGT Educ'action, dans le cadre d'un dialogue social constructif et de qualité, demande, à Wallis et Futuna comme ailleurs, davantage de transparence dans ce domaine.

Nous souhaitons enfin alerter, par l'intermédiaire de cette déclaration, M. le Ministre et la DGRH de la situation de Mayotte. Nous constatons à Mayotte depuis plusieurs mois une forte dégradation du dialogue social ainsi que de graves dysfonctionnements dans la gestion individuelle et collective des agents du vice-rectorat.

Cela fait déjà plusieurs années qu'aucune commission paritaire ne fait l'objet d'un procès verbal, ce qui instaure un flou intolérable au niveau des décisions prises lors de ces instances. Par ailleurs, nous déplorons un dysfonctionnement manifeste dans la gestion des agents. A titre d'exemple, au mois de juin dernier, le vice-rectorat de Mayotte a dans un premier temps refusé d'attribuer les contingents de congés de formation professionnelle avant la tenue des CAP pour finalement décider d'attribuer des contingents non conformes tout en annonçant, en séance, ne pas vouloir respecter le barème qu'il avait pourtant lui-même instauré sans la moindre concertation avec les organisations syndicales. Dans le second degré, les agents contractuels représentent dorénavant la moitié des effectifs enseignants. Leur gestion individuelle et collective est de notre point de vue inadmissible. Ainsi, lors d'une CCP qui s'est tenue le 11 juillet 2017, plus de 70 d'entre eux ont été non-renouvelés dans le second degré, le plus souvent sans aucune explication tangible. La majorité de ces collègues évincés n'a pas été informée de cette décision, pas plus du reste que ceux qui ont été renouvelés. Plus grave encore, certains qui figuraient sur la liste des personnes affectés ont découvert le jour de la rentrée dans leur établissement qu'ils ne l'étaient plus ! A ce jour, plus d'un mois après la rentrée scolaire, la très grande majorité de ces collègues travaillent toujours sans le moindre contrat. Enfin, nous avons déjà signalé à M. le Ministre un cas de discrimination syndicale au collège de Passamainty. Le collègue concerné a souhaité saisir, comme c'est son droit, le défenseur des droits. Il a ainsi découvert, sur le site internet dédié, que le délégué du défenseur des droits à Mayotte est aussi le contrôleur de gestion et le directeur des ressources humaines du vice-rectorat ! Tout ceci est troublant.

Mayotte est un jeune département, dans lequel les services publics et en particulier celui de l'Éducation, ont un rôle structurant à jouer, plus encore qu'ailleurs. Une gestion cohérente et bienveillante des personnels est donc plus que nécessaire pour attirer et stabiliser les agents. Nous constatons que cette gestion peut largement être améliorée dans l'intérêt du service et des personnels.

Nous demandons à M. le Ministre de prendre la mesure du problème.